MAÎTRISE D'OUVRAGE
PREFECTURE DE POLICE
Direction de l'immobilier et de l'environnement
Sous-Direction de la Construction – BMOA 4
1 bis Rue de Lutèce 75 195 PARIS cedex 04

Sous-Direction de la Construction
Aff. suivie par : Cédric RAMANANDRAY
Tél : 07 88 64 88 07
Courriel : cedric.ramanandray@interieur.gouv.fr

Paris, le 02/11/2026

Madame, Monsieur ;

La Direction de l'Immobilier et de l'Environnement engage la passation d'une mission de prestations intellectuelles pour la réalisation de la géo-détection des réseaux, par investigations complémentaires non intrusives, sur le site de l'Académie Militaire de la Gendarmerie Nationale (AMGN), avenue du 13e Dragon, 77000 MELUN. Lorsque les méthodes non destructives ne permettent pas de lever un doute sur la position, la nature ou la profondeur d'un réseau, les investigations ponctuelles intrusives strictement nécessaires à la levée de doute sont incluses dans la mission et réputées comprises dans le prix global et forfaitaire, dans les conditions fixées au CCTP.

La procédure de consultation est passée en application de l'article L2123-1 et des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

La procédure sera effectuée exclusivement par voie électronique. Les candidats devront fournir tous les documents et remplir toutes les exigences décrites ci-dessous.

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- La présente Lettre de Consultation (LC) ;
- L'acte d'engagement (AE) à compléter ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) à compléter ;
- Le Plan géomètre existant du site ;
- Le Plan de repérage des relevés à réaliser dans le cadre de la mission ;
- Un certificat de visite à compléter ;
- Un engagement de confidentialité à compléter ;
- Une convention Interchange EDIFLEX.

Référence de la consultation : GEO_REFERENCE_AMGN_MELUN

CONTEXTE DE LA MISSION :

La présente opération vise la réalisation de **géo-détection de réseaux** dans le cadre de l'opération de reprise des réseaux dans l'emprise de l'enceinte de l'école.

La Préfecture de Police assure, pour le compte de la Gendarmerie Nationale, la maîtrise d'ouvrage de l'opération de la reprise des réseaux de l'Académie Militaire de Gendarmerie Nationale (AMGN).

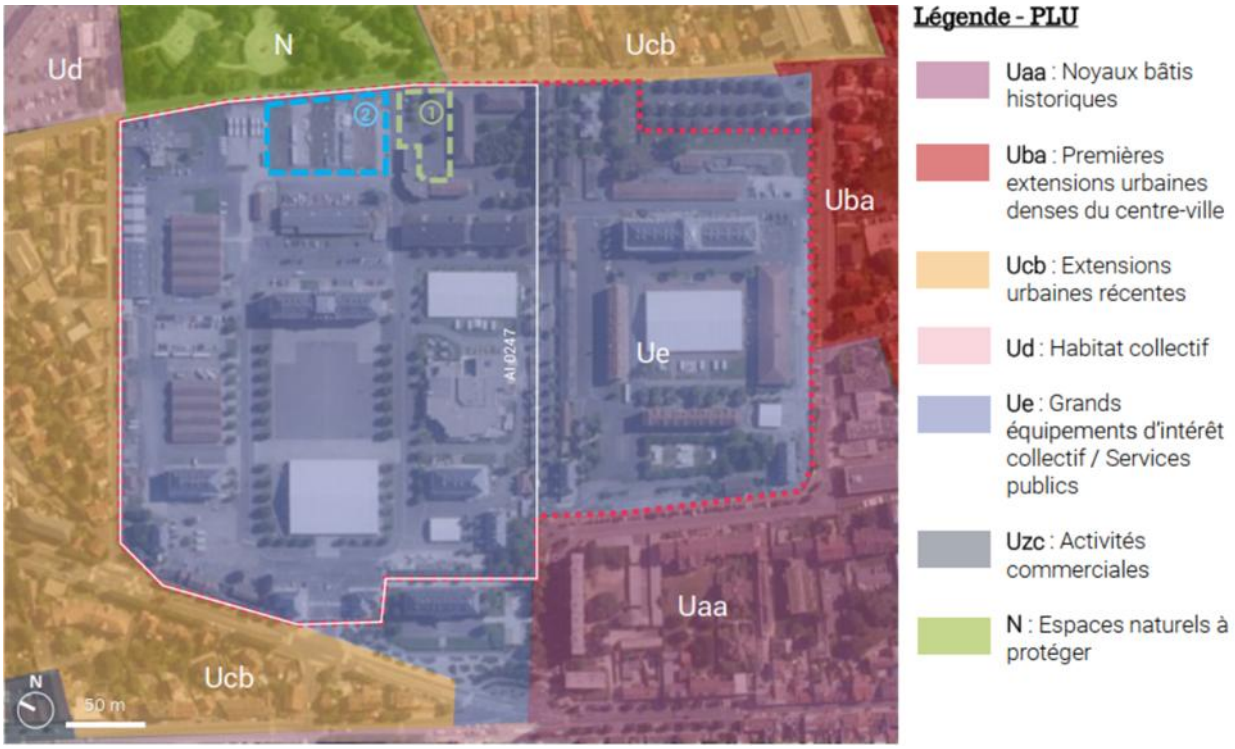
Le site de l'Académie Militaire de Gendarmerie Nationale est situé à l'Avenue du 13e dragon, 77000 Melun.

Le site présente une forte valeur patrimoniale.



Dans ce cadre, la Préfecture de Police doit faire réaliser une mission de géo-détection et de géoréférencement des réseaux enterrés existants, destinée à alimenter les plans de coordination des réseaux et à constituer un dossier de consultation en vue des études du projet. Le relevé topographique de l'existant, les élévations et la maquette numérique du site font l'objet d'un marché distinct : leurs livrables, et notamment le fond de plan topographique géoréférencé, seront transmis au titulaire avant son intervention sur site.

Le site de l'AMGN est soumis au PLU de la ville de Melun. Il est localisé sur les parcelles 0247,0238 et 0268 du secteur AI et représente une surface d'environ 147 000 m².



Le classement des parcelles en zone dédiée aux grands équipements d'intérêt collectif et aux services publics impose peu de contraintes en matière d'emprise au sol, d'implantation, de coefficient de pleine terre et de stationnement.

L'AMGN comporte 52 bâtiments sur deux quartier (Quartiers PAJOL et Quartier AUGEREAU) et présente des architectures variées, témoins d'époques de constructions différentes. Les plus anciens dateraient de 1900 (Etat-Major), d'autres semblent plus récents (1960-1980).

CONTENU ET DEROULEMENT DE LA MISSION :

- Contenu de la mission :

Le contenu de la mission est décrit de manière détaillée dans le CCTP.

L'objet de la présente consultation consiste en la réalisation de la géo-détection des réseaux sur toute l'emprise de l'école, conformément au plan de repérage fourni dans le dossier de consultation.

- Délai de réalisation de la mission :

Les délais présentés dans l'offre devront tenir compte de la **réalisation de l'ensemble de la mission dans un délai estimé de 8 semaines**.

Les livrables seront constitués de fichiers DWG (**AutoCAD version 2016**) et PDF, accompagnés du fichier d'échange des points relevés au format CSV ou LandXML.

Le démarrage de la mission sera notifié au titulaire par ordre de service.

Les délais d'exécution de la mission sont les suivants :

PHASES TECHNIQUES :	**DELAI GLOBAL D'EXECUTION :** A compter de la date de réception

	de l'ordre de service.
Mission de géo-détection + plans + rapport	**8 semaines**

REGLEMENT DE CONSULTATION

PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE

Si vous êtes intéressé par cette mission, votre offre devra comporter l'intégralité des éléments suivants :

- L'AE CCP complété et signé par une personne habilitée à engager la société ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) dûment complétée et signée ;
- Un mémoire technique de 10 pages maximum (hors CV et annexes administratives), répondant aux sous-critères de jugement énoncés ci-après ;
- Le certificat de visite complété et signé ;
- L'engagement de confidentialité complété et signé ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle et en cours de validité ;
- Une attestation d'assurance décennale en cours de validité ;
- Les certificats de « prestataire en localisation des réseaux », options « détection » et « géoréférencement », délivrés en application de l'arrêté du 19 février 2013 modifié, ou, à défaut, les références et justificatifs équivalents ; l'entreprise inscrite à l'Ordre des géomètres-experts justifie de son inscription pour l'option « géoréférencement » ;
- Les formulaires DC1 et DC2 (avec mention du chiffre d'affaires des trois derniers exercices) et, le cas échéant, le DC4 en cas de sous-traitance ;
- Le document attestant des pouvoirs de la personne habilitée à engager la société : extrait K bis de moins de trois mois, statuts, délibération du conseil d'administration ou, en cas de délégation, attestation de délégation signée par la personne habilitée de plein droit accompagnée de tout document établissant que le délégant est lui-même habilité ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Une attestation URSAFF ;
- Une attestation de régularité fiscale.

Toute offre incomplète pourra être déclarée irrégulière. Le candidat conserve la faculté d'être invité à la régulariser dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-8 du code de la commande publique.

VISITE DE SITE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

La visite du site est obligatoire dans le cadre de la présente consultation.

L'absence de certificat de visite signé dans l'offre rend celle-ci irrégulière. Les candidats adressent aux interlocuteurs ci-dessous, au plus tard cinq jours ouvrés avant la date de visite, la liste nominative de leurs participants accompagnée des copies de leurs pièces d'identité, le site étant une emprise militaire à accès contrôlé. Les pièces d'identité originales seront présentées à l'entrée. Ces données sont collectées aux seules fins du contrôle d'accès, ne sont communiquées qu'aux autorités de sécurité de l'AMGN et sont détruites à l'issue de la procédure, conformément au règlement (UE) 2016/679.

La visite est organisée aux dates suivantes : **09 et 10 Novembre 2026.** La prise de rendez-vous s'effectue auprès des interlocuteurs ci-dessous, par téléphone ou par courriel. Toute question de nature technique ou administrative doit en revanche être posée exclusivement via la plateforme PLACE, afin que la réponse soit communiquée à l'ensemble des candidats :

Monsieur Cédric RAMANANDRAY
Conducteur d'opération au BMOA 4
Sous-Direction de la Construction
Tél : 07 88 64 88 07
cedric.ramanandray@interieur.gouv.fr

Et

Madame Odile ROBIN
Conducteur d'opération au BMOA 4
Sous-Direction de la Construction
Tél : 06 70 97 28 59
odile.robin@interieur.gouv.fr

La date limite de réception des questions est fixée au **13 Novembre 2026 à 18h00**. Les questions sont posées exclusivement via la plateforme PLACE ; les réponses sont adressées à l'ensemble des candidats au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres.

REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être remises par voie dématérialisée via PLACE sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr avant la date et heure limite indiquée ci-après :
Les offres sont signées électroniquement conformément au règlement (UE) n° 910/2014 (eIDAS) ou, à défaut, signées par l'attributaire au stade de l'attribution. Les candidats peuvent adresser une copie de sauvegarde dans les conditions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique. Les fichiers sont transmis aux formats PDF, Word ou Excel, à l'exclusion des formats exécutables ou compressés protégés par mot de passe.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
20 NOVEMBRE 2026 à 12h00

Je vous remercie de bien vouloir déposer votre offre complète sur la plateforme PLACE au plus tard le **20 Novembre 2026 à 12h00**, pour un démarrage de la mission programmé à titre indicatif à compter du **premier trimestre 2027**.

LANGUE UTILISEE ET UNITE MONETAIRE

La langue de la consultation est le français et l'unité monétaire de règlement est l'Euro (€).

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Les candidats sont informés des dispositions ci-après exposées :

- Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres ;

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 modifié (CCAG-PI), s'applique à la présente mission ;
- Les variantes ne sont pas autorisées et les variantes à l'initiative de l'acheteur sont sans objet ;
- Le marché est financé sur le budget de l'État, programme 152 « Gendarmerie nationale », exercices 2026 et suivants. Le paiement s'effectue par mandat administratif suivi d'un virement ;Etat
- En cas de réponse par un groupement, la forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois, le représentant du pouvoir adjudicateur impose que le mandataire du groupement conjoint soit solidaire, pour l'exécution du présent marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

ANALYSE DES OFFRES

La maitrise d'ouvrage prévoit de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement en tenant compte des critères énonces ci-dessous avec leur pondération :

☒Le prix des prestations, sur la base du montant global et forfaitaire porté à l'acte d'engagement : 50 %. La note est calculée selon la formule : note = 50 x (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre considérée) ;50 %

☒La qualité technique : 40 %, appréciée sur la base du mémoire technique et notée sur 100 points selon les sous-critères suivants :40%

→ Sous-critère 1 – Méthodologie envisagée au regard de la spécificité du projet (50 points), appréciée notamment sur les techniques de détection retenues et leur justification, les dispositions permettant d'atteindre la classe A, le traitement des levées de doute et la prise en compte des contraintes d'un site occupé et à accès contrôlé ;

→ Sous-critère 2 – Qualité des moyens humains et matériels dédiés à la mission (50 points) :

- Références du chargé d'affaires et de l'opérateur, nombre d'années d'expérience, certifications de détection et de géoréférencement et matériel mis en œuvre (30 points) ;
- Composition et organisation de l'équipe que le candidat a prévu de dédier à la réalisation de ses prestations avec CV, organigramme, définition des rôles et tâches de chacun (20 points).

☒ Les clauses environnementales : 10 %, appréciée sur la base du mémoire technique et notée sur 100 points selon les sous-critères suivants : 10 %

→ Sous-critère 1 – Démarche numérique (50 points) :

- Rendus exclusivement numériques (SIG, plans géoréférencés) (25 points) ;
- Absence d'impressions papier sauf demande spécifique du Maître d'Ouvrage (25 points).

→ Sous-critère 2 – Produits et matériaux (50 points) :

- Utilisation exclusive de peintures à l'eau, sans solvant ou écolabellisées pour le marquage (20 points) ;
- Privilégier les piquets et repères biodégradables ou réutilisables (20 points) ;
- Limitation des emballages et présentation des produits (10 points).

NEGOCIATIONS – REGULARISATION DES OFFRES

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ou de ne pas négocier. En cas de négociation, une (ou plusieurs) phase(s) de négociations aura (ont) lieu dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

A cette occasion, l'acheteur public négociera par voie dématérialisée ou par réunion dans les locaux de la préfecture de Police avec les candidats ayant déposé une offre. L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

En tout état de cause, en cas de négociation, le candidat s'engage sur les réponses qu'il aura fournies dans le cadre de la négociation.

Conformément aux articles L2152-1 à L2152-8 du code de la commande publique, la régularisation des offres irrégulières est laissée à la discrétion de l'acheteur.

Conformément à l'article L2152-5 du code de la commande publique, une offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justifications écrites ; à défaut de justification satisfaisante, elle sera rejetée.

ATTRIBUTION DU MARCHE

Conformément à l'article R.2144-4 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer la mission produit en outre, dans le délai qui lui sera imparti par le pouvoir adjudicateur :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Si ces documents n'ont pas déjà été joints dans l'offre des candidats, ils devront parvenir à la préfecture de police par envoi électronique, dans le délai impératif mentionné dans le courrier de demande adressé aux candidats retenus au terme du classement des offres.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Si le candidat retenu est un groupement, la demande de l'administration sera adressée au mandataire du groupement qui devra présenter, dans le délai précisé, les pièces exigées pour l'ensemble des membres du groupement.

Si le candidat retenu a présenté un ou des sous-traitants, il devra également joindre à ses propres certificats, les certificats de son ou ses sous-traitants.

MODALITES DE PAIEMENTS

Les prestations sont réglées conformément à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et selon la répartition suivante :

- 80 % du montant du marché à la remise du rapport complet et de l'ensemble des livrables ; 20 % à l'approbation des livrables par le maître d'ouvrage.

RECOURS

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de Paris - 7, rue de Jouy à 75181 Paris Cedex 04.

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone : 01 44 59 44 00
Télécopie : 01 44 59 46 46
Adresse internet : http://www.paris.tribunal-administratif.fr

SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS

Greffe du Tribunal administratif de Paris - 7, rue de Jouy à 75181 Paris Cedex 04.

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone : 01 44 59 44 00
Télécopie : 01 44 59 46 46
Adresse internet : http://www.paris.tribunal-administratif.fr

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION

Le médiateur des entreprises, 139 rue de Bercy, 75572 Paris.

Courriel : mediateur.marches-publics@finances.gouv.fr
Téléphone : 01 55 35 24 25
Télécopie : 01 40 04 04 04
Adresse internet : http://www.mieist.bercy.gouv.fr

Fin du présent règlement de consultation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.